## INFOLETTRE\RI-RTF

**JUIN 2019** 

# Capsule portant sur les services communs

## Assurer une présence de qualité

« La ressource s'assure de la présence en tout temps d'une personne responsable au sein du milieu de vie ou, selon le degré d'autonomie de l'usager, qu'une telle personne puisse être jointe au besoin. Cette personne doit posséder les attitudes et les habiletés suffisantes pour assurer la dispense des services de soutien ou d'assistance requis par les usagers et ainsi assurer la stabilité et la continuité des services »<sup>1</sup>

En tant que responsable résidentiel, vous devez vous assurer qu'en tout temps, une personne compétente est en mesure de rendre les services requis par la condition des usagers que vous hébergez. Si vous déléguez cette responsabilité à d'autres personnes (gardiens, remplaçants, employés), vos obligations envers le choix de ces personnes sont importantes.

En premier lieu, vous devez vous assurer de l'absence d'antécédents judiciaires liés à la fonction et de la présence d'au moins une personne possédant une formation à jour d'un organisme reconnu en réanimation cardiovasculaire et en secourisme général. Également, vous devez vous assurer que le personnel en place a reçu les formations requises pour les soins qui devront être dispensés aux

usagers, telle que la formation portant sur l'administration des médicaments et soins invasifs et non invasifs pour les aides-soignants (Loi 90).

Bien que les personnes que vous désignez doivent connaître les services à rendre pour chacun des usagers, vous devez également vous assurez qu'elles possèdent les compétences faisant en sorte que les services rendus seront « de qualité », tel qu'indiqué à l'Instrument de classification. Par ailleurs, lorsqu'un nouveau service est demandé par l'établissement en raison d'un changement dans la condition d'un usager, vous devez vous assurez que toutes personnes œuvrant auprès de cet usager en soient avisées dans les meilleurs délais. Pour ce faire, il vous appartient de trouver les moyens de communication adéquats selon votre organisation de travail.

Des responsabilités prévues à vos ententes collectives aux articles 2-3.04 (2-3.05 pour la FFARIQ) précisent les modalités auxquelles les responsables résidentiels sont tenus lorsque absents. Nous vous invitons à aller les consulter pour plus de détails sur vos obligations à cet effet.

#### **Projet d'optimisation**

Sachez que cette année la Direction de la logistique collaborera avec celles de la DQÉPÉ et de la DI-TSA-DP, afin de travailler sur l'optimisation de tout le processus administratif encadrant les modalités d'acquisition des produits d'incontinence.

Le but étant de simplifier et d'harmoniser les démarches de gestion pour l'acquisition de ces produits, d'obtenir de meilleurs prix d'achat et, espérons, de réduire la lourdeur administrative.

Au cours du prochain mois, votre collaboration sera sollicitée par l'entremise d'un sondage. Celui-ci visera à déterminer votre niveau de satisfaction à l'égard du fonctionnement actuel du processus d'acquisition des produits d'incontinence. Vous recevrez un envoi papier. Vous pourrez y répondre de façon électronique ou via l'enveloppe de retour. Un atelier de travail sur le sujet aura également lieu en septembre prochain. D'ailleurs, un propriétaire d'une ressource intermédiaire sera invité à y participer.

Chantal Tardif, responsable du projet pour la Direction de la logistique

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Règlement sur la classification des services offerts par une ressource intermédiaire et d'une ressource de type familial

## Mesures préventives estivales

Afin de bien protéger les usagers, voici quelques conseils préventifs concernant le soleil et la chaleur accablante.

#### Se protéger du soleil et des rayons UV

Le soleil est essentiel à la vie. Cependant, il faut s'y exposer de façon sécuritaire. Une exposition répétée et excessive aux rayons ultraviolets (UV) du soleil peut :

- endommager la peau;
- causer des lésions aux yeux;
- augmenter le risque de cancer de la peau.

Le bronzage est un signe que la peau a subi des dommages cellulaires profonds. Il est déconseillé de se faire bronzer, que ce soit au soleil ou sous les lampes de bronzage artificiel.

Pour connaître l'intensité des rayons UV du soleil afin de vous aider à planifier vos activités à l'extérieur, référezvous à l'indice UV. Vous pouvez connaître l'indice UV prévu pour la journée en consultant vos prévisions météorologiques locales. Plus celui-ci est élevé, plus vous devez vous protéger.

#### Personnes à risque

Certaines personnes sont plus sensibles aux rayons UV, car elles ont naturellement moins de mélanine dans la peau. La mélanine est le pigment noir qui absorbe les rayons UV, contribuant ainsi à protéger la peau.



Les personnes qui risquent le plus de subir des dommages après avoir été exposées à ces rayons sont celles qui ont :

- une peau pâle;
- des yeux bleus;
- des cheveux blonds ou roux.

Vous devez toujours vous protéger, même si le ciel est nuageux.

#### Comment vous protéger

Voici quelques recommandations:

- protégez-vous adéquatement si vous demeurez au soleil pendant plus de 15 minutes, particulièrement entre 11 h et 15 h. En effet, c'est la période où l'intensité des rayons UV est la plus élevée;
- n'utilisez jamais d'appareils de bronzage artificiel.

Lors de vos activités extérieures :

- restez à l'ombre autant que possible, même sur la plage, en utilisant des parasols;
- portez des vêtements protecteurs tels qu'un chapeau à large bord ou une casquette, une chemise à manches longues et des pantalons longs. Portez de préférence des vêtements tissés ou tricotés serrés, plutôt que des vêtements faits de tissus plus amples;
- portez des lunettes de soleil qui protègent les yeux aussi bien des rayons UVA que des rayons UVB.
   Choisissez de préférence des lunettes dont la forme suit de près votre visage et qui protègent à la fois le devant et le côté des yeux;
- si vous ne pouvez éviter de vous exposer au soleil, appliquez régulièrement une crème solaire dont le facteur de protection solaire (FPS) est de 30 ou plus.

L'utilisation d'une crème solaire approuvée par l'Association canadienne de dermatologie est recommandée. Voici quelques conseils à cet effet :

- appliquez la crème sur les parties de la peau non protégées par les vêtements. Une façon simple de déterminer la quantité de crème à appliquer est de remplir la paume de votre main;
- étendez la crème 30 minutes avant de vous exposer au soleil, surtout lorsque vous prévoyez de vous baigner;
- appliquez de nouveau la crème après la baignade ou à la suite d'activités physiques.



#### Protégez vos enfants

La peau des enfants est plus sensible aux rayons du soleil que celle des adultes. Évitez d'exposer vos enfants au soleil sans protection entre 11 h et 15 h. Donnez-leur l'exemple en adoptant les mesures de protection recommandées.

Voici quelques mesures supplémentaires que vous pouvez prendre pour protéger les enfants.

#### Pour les bébés de moins de 6 mois

N'appliquez pas de crème solaire aux bébés de cet âge. Leur peau est très sensible et l'application d'une crème pourrait causer des réactions allergiques.

Pour protéger votre bébé:

- gardez-le à l'ombre, en le mettant par exemple dans une poussette couverte ou sous un parasol;
- mettez-lui un chapeau à large bord;
- habillez-le avec des vêtements qui lui couvrent les bras et les jambes;
- autant que possible, ne planifiez pas d'activités à l'extérieur durant la période où l'intensité du rayonnement UV est la plus élevée, soit entre 11 h et 15 h. Choisissez plutôt d'autres moments dans la journée.

#### Pour les enfants de plus de 6 mois

Pour protéger votre enfant :

- gardez-le à l'ombre;
- mettez-lui un chapeau;
- habillez-le avec des vêtements qui lui couvrent les bras et les jambes;
- appliquez la crème solaire sur les zones non protégées par les vêtements 30 minutes avant que l'enfant aille à l'extérieur, même si le ciel est nuageux :
- répétez l'application de la crème solaire toutes les 2 heures et après chaque baignade.

Vous pouvez appliquer de la crème solaire aux enfants de plus de 6 mois. Cependant, assurez-vous d'utiliser une crème ayant un FPS de 30 ou plus sans PABA, un ingrédient pouvant causer des réactions allergiques.

#### Les médicaments et les rayons UV

Certains médicaments sont photo-sensibilisants, c'est-àdire qu'ils rendent la peau plus sensible aux rayons du soleil. Ils peuvent entraîner, entre autres, de l'irritation, des rougeurs et de l'enflure. Si vous ou votre enfant prenez des médicaments, informez-vous auprès de votre médecin ou de votre pharmacien pour savoir s'ils sont photo-sensibilisants.

Référence : <a href="http://sante.gouv.qc.ca/conseils-et-prevention/se-proteger-du-soleil-et-des-rayons-uv/">http://sante.gouv.qc.ca/conseils-et-prevention/se-proteger-du-soleil-et-des-rayons-uv/</a>

## Chaleur accablante ou extrême

La chaleur accablante se caractérise par une température de 30°C ou plus et un indice humidex (effet combiné de la température et du taux d'humidité) qui atteint ou dépasse 40°C. La définition de chaleur extrême varie selon les régions. En moyenne, la température doit se situer entre 31 et 33°C le jour et entre 16 et 20°C la nuit, pendant 3 journées consécutives.

La chaleur accablante ou extrême peut provoquer de la sécheresse et entraîner des incendies de forêt. Elle présente un risque pour la santé des citoyens, en particulier pour celle des personnes vulnérables.

## Suivez les conseils de prévention et les règles de sécurité

Pour diminuer les risques lors d'un épisode de chaleur accablante ou extrême, évitez les excès de chaleur qui mettent le corps à l'épreuve et peuvent avoir des répercussions sur la santé. Voici quelques recommandations :

- portez des vêtements légers;
- abritez-vous sous un parasol, à l'extérieur, ou portez un chapeau à large bord et bien aéré;
- utilisez un écran solaire pour vous protéger des rayons ultraviolets:

- réduisez vos efforts physiques, particulièrement au milieu de la journée, quand il fait le plus chaud;
- buvez beaucoup d'eau (six à huit verres d'eau par jour pour un adulte);
- évitez de consommer des boissons alcoolisées;
- passez au moins deux heures par jour dans un endroit climatisé ou frais (bibliothèques, centres commerciaux, etc.);
- prenez au moins une douche ou un bain frais par jour ou rafraîchissez votre peau plusieurs fois par jour avec une serviette mouillée;
- fermez les rideaux et les stores pour maintenir la fraîcheur dans votre maison;
- ouvrez toutes les fenêtres le soir venu, s'il fait plus frais à l'extérieur;
- servez-vous de la climatisation pour faire baisser la température plus rapidement dans votre demeure.

Par ailleurs, en période de chaleur accablante, l'état de santé des bébés et des enfants peut se détériorer rapidement.

Source: Urgence Québec, Chaleur accablante ou extrême

#### Chez les bébés et les enfants

En période de chaleur accablante ou extrême, l'état de santé des bébés et des enfants peut se détériorer rapidement. Vous pouvez prendre certaines précautions pour améliorer leur confort et diminuer les risques pour leur santé.

- Hydratez vos enfants suffisamment :
  - o faites-leur boire de l'eau toutes les 20 minutes;
  - o donnez le sein plus souvent aux bébés allaités;
  - o offrez de l'eau entre les boires aux bébés nourris au biberon.
- Rafraîchissez-les souvent :
  - o dans la piscine, ou faites-leur prendre un bain ou une douche tiède au moins 2 fois par jour;

- o à l'aide d'une serviette mouillée appliquée plusieurs fois par jour sur leur peau.
- Protégez-les de la chaleur :
  - o habillez-les avec des vêtements légers;
  - o couvrez leur tête d'un chapeau à large bord;
  - ne les laissez jamais seuls dans une pièce mal ventilée;
  - o ne les laissez jamais seuls dans une voiture.
- Limitez leur exposition à la chaleur :
  - limitez leurs activités extérieures, comme les compétitions sportives d'endurance;
  - o planifiez ces activités avant 10 h et après 15 h, alors que la chaleur est moins intense;
  - limitez ou interrompez les activités physiques des enfants souffrant d'une maladie aiguë ou chronique.

Source : <u>Portail Santé mieux-être</u>, <u>Prévenir les effets de la chaleur accablante et extrême</u>



#### Offres de formations

#### **SCFP**

Deux offres de formations s'adressant aux ressources représentées par le SCFP sont proposées durant les mois d'août et septembre 2019. Ces formations ont été déterminées par le comité local de formation (CLF) et sont donc offertes gratuitement.

- 20-21 août 2019 : Intervention thérapeutique lors de conduite agressive (I.T.C.A.)
- 30 septembre 2019 : Cadre de référence

Vous trouverez, en annexe, les deux fiches synthèse détaillées pour chacune des formations offertes.

#### **FFARIQ**

Trois offres de formation s'adressant aux ressources représentées par la FFARIQ sont proposées durant le mois de septembre 2019. Ces formations ont été déterminées par le comité local de formation (CLF) et sont donc offertes gratuitement.

- 11 septembre ou 12 septembre 2019 : Gestion des risques
- 12 septembre 2019 : Comprendre son relevé de paiement
- Formation en ligne : Trouble déficitaire de l'attention et hyperactivité

Vous trouverez, en annexe, les fiches synthèse détaillées pour chacune des formations.

#### **Loi 90**

Vous trouverez, en annexe, les prochaines dates de formation portant sur la Loi 90.

Si vous êtes dans l'obligation d'annuler votre présence à une formation à laquelle vous êtes inscrits, nous vous prions d'en informer la personne responsable des inscriptions le plus rapidement possible au 418 683-2511, poste 2038.

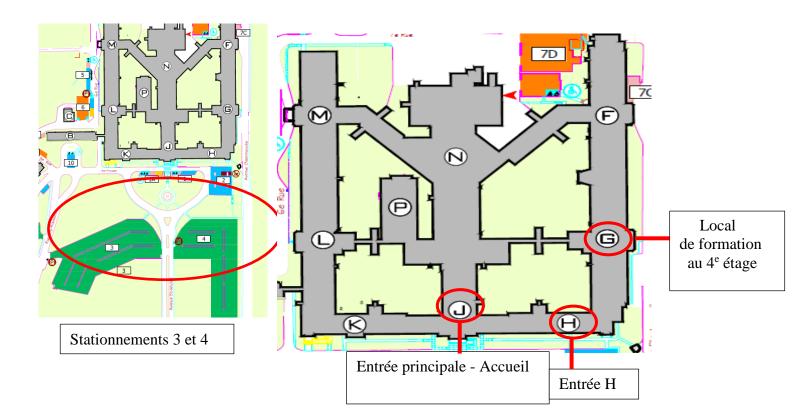
Nous vous remercions de votre habituelle collaboration et vous souhaitons une bonne formation!





Titre de la formation	LOI 90 Administration des médicaments et soins invasifs et non invasifs pour les aides- soignants
Clientèle visée	Aides-soignants des RI-RTF EXCLUANT les Résidences Privées pour Aînés (RPA).  N.B.: Les aides-soignants des RPA doivent s'inscrire à la formation donnée par la commission scolaire de leur région :  - Québec : Premières Seigneuries (Le Fierbourg)
Objectif général	<ul> <li>Sensibiliser les aides-soignants aux besoins des usagers et à l'importance de la qualité de leurs interventions;</li> <li>Acquérir des connaissances diversifiées pour intervenir adéquatement auprès des usagers;</li> <li>Développer des habiletés pour offrir des soins et des services de qualité aux usagers;</li> <li>Développer les attitudes requises pour travailler auprès des usagers.</li> </ul>
Durée	7 heures - <b>De 8h30 à 16h30</b>
Dates et lieux (voir calendrier ci-dessous)	<ul> <li>Québec : IUSMQ (Institut universitaire en santé mentale)</li> <li>2601, Chemin de la Canardière, Québec</li> <li>Porte H-7, ascenseur 3, au 4e étage, local G-4252</li> </ul>
Nombre de participants	Maximum : 8 personnes par groupe
Méthodologie d'enseignement	S.V.P. apporter le cahier de formation du participant.  * Une nouvelle version de ce cahier est disponible depuis quelques mois. Il est recommandé de vous en procurer une copie (la façon de procéder est expliquée à la fin du document).
Type(s) d'évaluation	Évaluation en laboratoire et évaluation de la formation.
Modalités d'inscription	Le responsable de résidence doit inscrire son employé au numéro 418-683-2511 poste 2038, ou par courriel : audrey.lamere.ciussscn@ssss.gouv.qc.ca Si vous ne pouvez assister à la formation, il est <a href="mailto:TRÈS IMPORTANT">TRÈS IMPORTANT</a> d'annuler votre inscription dès que possible.
Stationnement à l'IUSMQ	Voir plan ci-dessous
Repas	Cafétéria sur place et micro-ondes disponible.  Argent comptant seulement (Guichet ATM à l'entrée de l'Institut au rez-de-chaussée (près de la cafétéria)

#### Plan des ailes de l'IUSMQ



FORMATION LOI 90			
IUSMQ			
2601 Chemin de la Canardière, Québec			
Local G-4252			
	8h30 - 16h30		
Juin 2019			
Jeudi, 13 Juin	Vendredi, 14 Juin	Lundi, 17 Juin	
Mercredi, 19 Juin	Mercredi, 26 Juin	Jeudi, 27 Juin	
Juillet 2019			
Mercredi, 3 Juillet	Mercredi, 10 Juillet	Mercredi, 17 Juillet	
Août 2019			
Mercredi, 14 Août	Mercredi, 21 Août	Mercredi, 28 Août	

Les dates pourraient être sujettes à des changements dans l'éventualité d'un manque d'inscriptions ou de disponibilités de formateurs/formatrices.



TITRE DE LA FORMATION	Interventions Thérapeutiques lors de Conduites Agressives (ITCA)
CLIENTÈLE VISÉE	Responsables des ressources de type familial (RTF) et RI maison d'accueil.  Formation qui s'adresse uniquement aux membres SCFP.
OBJECTIFS	<ul> <li>Identifier les éléments à risque présents</li> <li>Choisir et prendre les dispositions de protection physique appropriées à la situation</li> <li>Sélectionner et appliquer le mode d'intervention verbale/psychologique le plus approprié à l'agressivité exprimée</li> <li>Communiquer efficacement dans un objectif de résolution de crise d'agressivité</li> <li>Appliquer des techniques simples d'esquive et d'immobilisation</li> </ul>
DURÉE	2 jours (13 heures)
DATES, HEURES ET LIEUX	20-21 Août 2019, de 8h30 à 16h  Centre des loisirs St-Hilarion, 346 route 138, St-Hilarion, Charlevoix, Qc
FORMATEUR	M. Jocelyn Bourdeau
MODALITÉ D'INSCRIPTION	Pour vous inscrire, nous vous invitons à rejoindre madame Audrey Lamère au 418-683-2511 poste 2038 ou par courriel : <a href="mailto:audrey.lamere.ciussscn@ssss.gouv.qc.ca">audrey.lamere.ciussscn@ssss.gouv.qc.ca</a> .  La date limite d'inscription est le 6 Août 2019
STATIONNEMENT	Aucun coût Stationnement situé au Centre des Loisirs



TITRE DE LA FORMATION	Formation sur le CADRE DE RÉFÉRENCE
CLIENTÈLE VISÉE	Responsables des ressources de type familial (RTF) et RI maison d'accueil.
	Formation qui s'adresse uniquement aux membres SCFP.
OBJECTIFS	Énoncer et faire connaître aux RI-RTF les orientations, les principes directeurs et les assises pour l'organisation, la gestion et la prestation de services en RI-RTF.
	Offrir une référence commune aux RI-RTF et aux établissements.
	<ul> <li>Expliquer les balises utilisées par les établissements pour assurer le recrutement, l'évaluation et la vérification du maintien des critères généraux du ministre.</li> </ul>
Obsessin 5	<ul> <li>Préciser les rôles et les responsabilités des établissements et des RI-RTF.</li> </ul>
	<ul> <li>Favoriser une harmonisation dans l'organisation, la gestion et la prestation de services de qualité, et ce, dans le respect des particularités régionales, des cultures et des besoins spécifiques des clientèles variées.</li> </ul>
	Encourager le développement ou le maintien de relations fondées sur la bonne foi et les valeurs du Cadre de référence entre l'établissement et les RI-RTF.
Durée	6,5 heures
DATE, HEURE ET ENDROIT	Lundi, 30 septembre 2019 De 9h à 16h30 Mont d'Youville, 2915 avenue du Bourg Royal, Québec ( salle 30 )
	Work a Touville, 2913 avenue du Bourg Royal, Quebec (Salle 30)
FORMATRICES	Karine Dupont, Agente de planification, de programmation et de recherche (à confirmer)
	Joëlle Dahl, spécialiste en activités cliniques (à confirmer)
MÉTHODOLOGIE D'ENSEIGNEMENT	Présentation théorique (Powerpoint)
TYPE D'ÉVALUATION	Évaluation de l'activité à la fin de la journée
	Pour vous inscrire, communiquer avec madame Audrey Lamère
MODALITÉS D'INSCRIPTION	au 418-283-2511 poste 2038,
	ou par courriel: audrey.lamere.ciussscn@ssss.gouv.qc.ca
	Inscription jusqu'au 16 septembre 2019
STATIONNEMENT	Disponible en face du Mont d'Youville au coût de 12\$ (passe journalière).
REPAS	Cafétéria sur place (repas légers : soupe, salade, sandwich);
	Possibilité d'apporter son lunch (micro-ondes, machine à café);
	Quelques restaurants dans les alentours.



TITRE DE LA FORMATION	GESTION DES RISQUES	
CLIENTÈLE VISÉE	Responsables de RTF – <b>FFARIQ uniquement</b>	
	(familles d'accueil Jeunesse)	
OBJECTIFS GÉNÉRAUX	<ul> <li>Présenter aux participants les notions de base sur la gestion des risques et sur la déclaration des événements indésirables;</li> <li>Présenter aux participants la procédure pour compléter un rapport de déclaration.</li> </ul>	
CONTENU	La formation vous permettra de répondre aux questions suivantes :  • Qu'est-ce que la gestion des risques ?  • Qu'est-ce que la culture de sécurité ?  • Pourquoi faut-il déclarer les événements indésirables ?  • Quels événements faut-il déclarer ?  • Qui doit faire la déclaration ?  • Comment faut-il compléter le formulaire de déclaration ?  • Qu'est-ce que la divulgation des événements ?	
DURÉE	2 heures	
DATE, HEURE ET LIEU	Mardi, 11 septembre 2019 De 18h à 20h Ou Mercredi, 12 septembre 2019 De 13h15 à 15h15 Mont d'Youville, 2915 avenue du Bourg-Royal, Québec Salle 24	
FORMATEUR	À venir	
GROUPE	10- 20 personnes	
TYPE D'ÉVALUATION	Évaluation de la formation à la fin de l'activité.	
MODALITÉ D'INSCRIPTION	Pour vous inscrire, communiquer avec madame Audrey Lamère au 418-283-2511 poste 2038, ou par courriel: <a href="mailto:audrey.lamere.ciussscn@ssss.gouv.qc.ca">audrey.lamere.ciussscn@ssss.gouv.qc.ca</a> Inscription jusqu'au 28 août 2019	
STATIONNEMENT	Disponible en face du Mont d'Youville au coût de 12\$ (passe journalière).	
REPAS	Cafétéria sur place (repas légers : soupe, salade, sandwich); Possibilité d'apporter son lunch (micro-ondes, machine à café); Quelques restaurants dans les alentours.	



TITRE DE LA FORMATION	Comprendre son relevé de paiement
CLIENTÈLE VISÉE	Responsables des ressources de type familial (RTF)  Formation qui s'adresse uniquement aux membres FFARIQ.
OBJECTIF	Connaître les composantes de la rétribution afin de bien comprendre son relevé de paiement et être capable de l'analyser correctement.
DURÉE	3 heures
DATES, HEURES ET LIEUX	Québec  • Mardi, 12 septembre 2019, de 9h-12h  Mont d'Youville, 2915 avenue du Bourg Royal, Québec ( salle 24 )
FORMATEUR	Madame Marie-Pier Audy
MODALITÉ D'INSCRIPTION	Pour vous inscrire, nous vous invitons à rejoindre madame Audrey Lamère au 418-683-2511 poste 2038  ou par courriel : <a href="mailto:audrey.lamere.ciussscn@ssss.gouv.qc.ca">audrey.lamere.ciussscn@ssss.gouv.qc.ca</a> .  La date limite d'inscription est le 29 août 2019
STATIONNEMENT	Disponible en face du Mont d'Youville au coût de 12\$ (passe journalière).
REPAS	<ul> <li>Cafétéria sur place (repas légers : soupe, salade, sandwich)</li> <li>Possibilité d'apporter son lunch (micro-ondes, machine à café)</li> <li>Quelques restaurants dans les alentours</li> </ul>



### Fiche synthèse de formation - FFARIQ

TITRE DE LA FORMATION	Trouble Déficitaire de l'Attention et Hyperactivité (TDAH)
CLIENTÈLE VISÉE	<ul> <li>Responsables des ressources de type familial (RTF) représentées par la FFARIQ</li> </ul>
CONCEPT	<ul> <li>13 capsules sur le TDAH en ligne (gratuit).</li> <li>Science et TDAH</li> <li>Visages du TDAH</li> <li>Diagnostic du TDAH</li> <li>TDAH et hygiène de vie</li> <li>TDAH et comportements d'opposition</li> <li>TDAH et Trouble du spectre de l'autisme (TSA)</li> <li>TDAH et émotions chez les jeunes</li> <li>TDAH et émotions chez les grands</li> <li>TDAH : Stratégies d'intervention</li> <li>Mieux vivre avec le TDAH chez les jeunes</li> <li>Mieux vivre avec le TDAH chez les grands</li> <li>TDAH et école</li> <li>TDAH et médication</li> </ul>
DURÉE	Durée totale de près de 5h (pour les 13 capsules)
TRAJECTOIRE	<ul> <li>Participation individuelle. Formation en ligne.</li> <li><a href="https://www.cliniquefocus.com/">https://www.cliniquefocus.com/</a>. Pour accéder à la formation, suivre le chemin suivant à partir de la page d'accueil :         <ul> <li>Formations disponibles</li> <li>TDAH \ VIP - Vidéo d'information pour tous</li> <li>Formation</li> </ul> </li> <li>Sélectionner la capsule que vous désirez visionner</li> </ul>
FORMATEUR(S)	Capsules créées sous la supervision scientifique de la Dre Annick Vincent